

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 30 mai 2022, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre l'implantation d'une clôture en cours avant d'une hauteur de 1,52 mètre au lieu de 1 mètre à la condition que la clôture des phases 1 et 2 soit identique.
- ✓ **Adresse :** SNC, chemin des Cascades (Lots 2 612 578, 2 612 579, 2 612 580 et 2 612 581 - Intersection du chemin des Cascades et de la 6^e Avenue)

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Permettre une marge de recul arrière de 0,10 mètre au lieu de 3 mètres aux conditions que la modification de la zone CaM-9 soit acceptée et que la dérogation mineure s'éteigne lors de la démolition du bâtiment ou dans un maximum de 5 ans.
- ✓ **Adresse :** 266-268, rue St-Ignace (Lot 4 166 742)

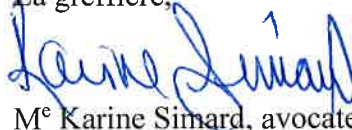
3^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Régulariser la largeur de la rue de 10,90 mètres au lieu de 15 mètres et régulariser une fin de rue sans cercle de virage.
- ✓ **Adresse :** 667, boulevard Taché Ouest (Lot 6 501 326)

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce 13^e jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

La greffière,



M^e Karine Simard, avocate